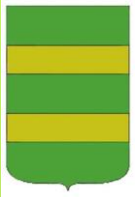


# Présentation du Budget primitif pour 2023



Séance du conseil municipal du  
13 avril 2023





# Le budget de la commune

## Le budget primitif de la commune :

C'est une prévision des recettes et des dépenses pour l'année 2023.

Nouveauté due au changement de référentiel budgétaire: on a abandonné la M14 pour la M57.

C'est aussi un acte juridique approuvé par le vote du Conseil municipal autorisant l'administration locale à dépenser :

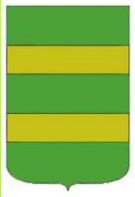
il n'y a aucune obligation de dépenser ! Les crédits sont presque tous limitatifs c'est tout !



# Présentation générale

- ✓ **Un budget d'investissement comme depuis plusieurs années dans un contexte économique exceptionnel et surtout incertain.**
- ✓ Le budget 2023 sera impacté par la crise économique. Hausse de l'inflation notamment et augmentation très forte de certaines matières premières alimentaires et surtout énergétiques

Un budget qui a commencé, comme chaque année à être exécuté avant son vote.



## Présentation générale

- ✓ Après la suppression de la taxe d'habitation la fiscalité de la commune repose essentiellement sur les propriétaires et la taxe foncière sur la propriété bâtie.
- ✓ Une fiscalité communale volontairement maintenue stable malgré les risques sur les hausses de dépenses de fonctionnement.

# Calendrier budgétaire 2023

Janvier février 2023  
Réunions dialogue de gestion avec  
les principaux services

6 mars 2023  
Vote du Compte  
administratif 2022  
et DOB

3 avril 2023  
Réunion de la Commission  
des finances

13 avril 2023  
Vote du budget primitif

Décisions modificatives  
En cas de besoin

31 décembre 2023  
Fin de l'exercice budgétaire



## Les principaux ratios de Castelnau pour 2023

**Population de habitants 6796 h. c./ 6 682 h. en 2022 selon l'INSEE**

<b>Ratios</b>	<b>2023 Castelnau</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement/population</b>	<b>1084,08</b>
<b><i>Dépenses d'équipement / population</i></b>	<b>988,94</b>
<b>Encours de dette/population</b>	<b>572,72</b>
<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>58,47 %</b>
<b>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>41,09 %</b>

## Données budget primitif 2023

	Compte administratif 2022	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>9 530 440,53 €</b>	<b>8 844 943,00€</b>	<b>9 821 411,56 €</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>7 979 606,45 €</b>	<b>8 113 380,09 €</b>	<b>8 986 176,21 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>1 550 834,08 €</b>	<b>731 562,91 €</b>	<b>835 234,35 €</b>
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>7 549 443,24 €</b>	<b>7 478 487,92 €</b>	<b>8 338 342,07 €</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>3 742 179,11 €</b>	<b>5 995 622,98 €</b>	<b>7 668 338,32 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>567 930,39 €</b>	<b>1 482 864,94 €</b>	<b>670 003,75 €</b>

# Le budget 2023 de Castelnau par section

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

dépenses	recettes
<b>8 986 176,71 €</b>	<b>9 821 411,56 €</b>

Charges obligatoires  
Charges facultatives  
Dépenses itératives

Dotations  
Recettes fiscales  
Revenu du domaine et de  
la tarification des services

## SECTION D'INVESTISSEMENT

dépenses	recettes
<b>7 668 338,32 €</b>	<b>8 338 342,07 €</b>

Restes à réaliser  
Dépenses exceptionnelles  
Dépenses à caractère  
patrimonial  
Remboursement de la dette

Ressources définitives  
+  
Epargne issue de  
l'autofinancement

## Budget total de la commune

Dépenses totales	Recettes totales
<b>16 654 515,03 €</b>	<b>18 159 753,63 €</b>

**Le solde des deux sections est estimé à 1 505 238.60 €.**

Le budget de Castelnau est, comme les années précédentes, voté en excédent de fonctionnement et en excédent global pour 2023 mais de manière moindre que les années précédentes et comme en 2022.

L'excédent de recettes provient du report systématique de l'excédent de la section de fonctionnement.

Les recettes de la section d'investissement proviennent essentiellement de ce transfert entre sections.

La section d'investissement est lourdement grevée par les travaux d'infrastructures : Mairie, réfection des écoles du centre et voirie principalement pour 2023.

# L'autofinancement des investissements

Fonctionnement

Investissement

## **DEPENSES**

Frais de personnel

Fournitures, travaux et services extérieurs  
Frais de gestion générale - Impôts

Participations et contingents  
Subventions

Intérêts de la dette

**dotations aux amortissements**

**Virement à la section d'investissement**

Remboursement de la dette

Acquisitions et travaux

Autres dépenses

## **RECETTES**

Produits exploitation et du domaine  
Produits financiers  
Recouvrements et subventions

D.G.F.

Recettes fiscales

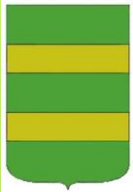
Divers

**Épargne**

**dotations aux amortissements**

**Virement de la section de fonctionnement**

F.C.T.V.A. – Subventions -  
Autres recettes définitives  
- Emprunts

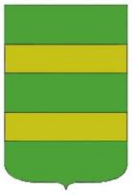


# Le budget 2023 par section

## Les dépenses de la section de fonctionnement

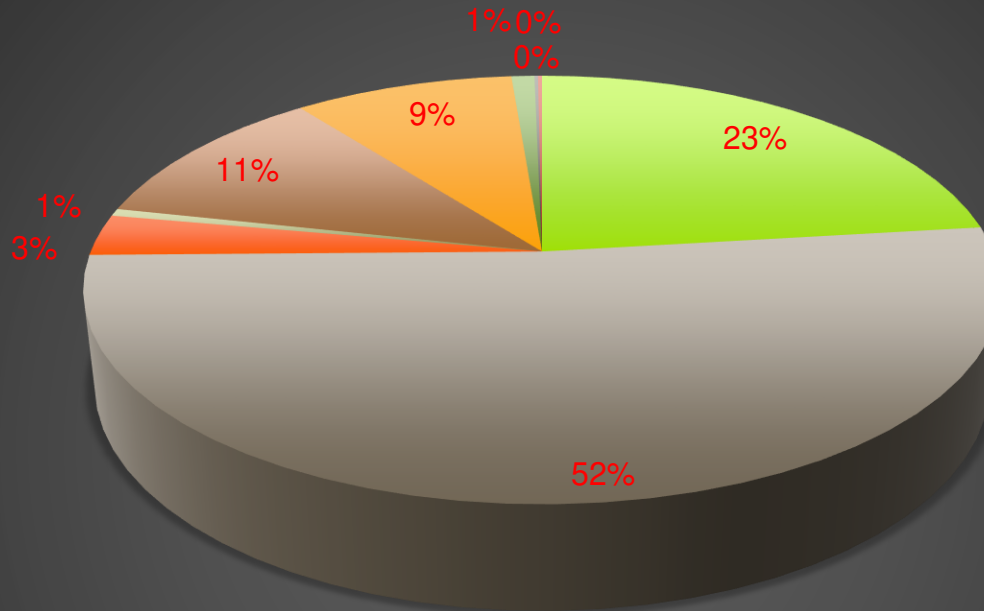
N° du chapitre	Intitulé du chapitre	Montants proposés En euros
011	Charges à caractère général	2 087 836,5
012	Charges de personnel	4 665 900,00
014	Atténuations de produits	281 253,00
6811	Dotations aux amortissements et aux provisions	1 002 818,76
65	Autres charges de gestion courante	832 774,50
66	Charges financières	87 212,95
67	Charges spécifiques (ancnmt exceptionnelles)	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	13 381,00

Il n' y a plus de chapitre consacré aux dépenses imprévues sous le régime de l'instruction M57

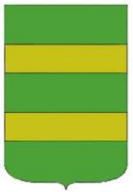


# Le budget 2023 par section

## Dépenses de fonctionnement



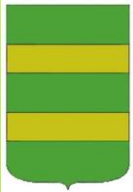
- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Dotations aux amortissements et aux provisions
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Charges de personnel
- Dépenses imprévues
- Autres charges de gestion courante
- Dotations aux provisions



## Le budget 2023 par section

### Les principales recettes de la section de fonctionnement

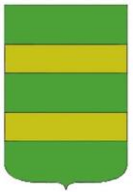
N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Recettes prévues
013	Atténuations de charges	110 000,00
70	Produit des services, du domaine et ventes directes	791 000
73	Impôts et taxes	6 899 024
74	Dotations et participations	1 667 321
75	Autres produits gestion courante	3 900
77	Produits spécifiques	2 200
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	309 891,56



## Le budget 2023 par section

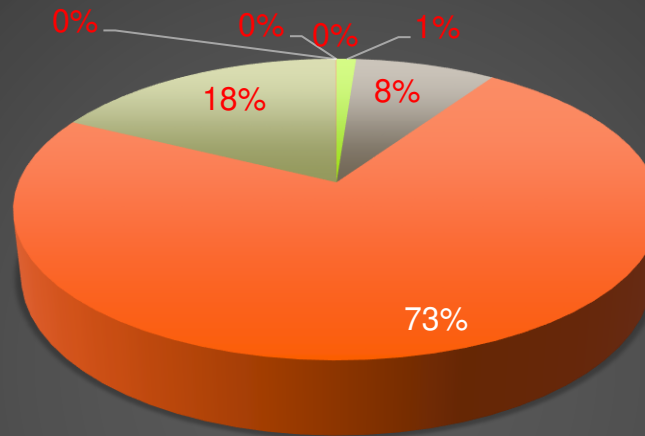
### Détail des recettes fiscales en euros

N° art	Intitulé de l'article	Recettes prévues
73211	Attribution de compensation	2 597 000
738	Autres impôts et taxes	20 000
73211	Impôts directs locaux	3 578 024
73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation	600 000
73132	Taxe sur les pylônes électriques	54 000
7318	Autres	50 000
	<b>TOTAL DES RECETTES FISCALES</b>	<b>6 899 024</b>

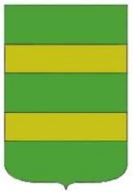


## Le budget 2023 par section

### Répartition des recettes de fonctionnement



- Atténuations de charges
- Produit des services, du domaine et ventes directes
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits gestion courante
- Produits spécifiques
- Opérations d'ordre de transfert entre sections



## Le budget 2023 par section

- **Il faut noter une augmentation des bases d'imposition importante en raison de la fixation du coefficient d'évolution à 7,1 %**
- Les recettes fiscales qui comprennent l'attribution de compensation, est en légère baisse de - 1.6% en 2023, par rapport à 2022. Deux effets se neutralisent, d'une part la hausse du produit de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 7.35%) mais d'autre part, la baisse importante, par prudence, de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de la taxe sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles, - 400 k€. Ces deux recettes avaient été exceptionnellement dynamiques l'année dernière.

**Comme depuis 2014, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition en 2023**

## Détail des impôts directs locaux

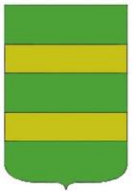
<b>Fiscalité</b>	<b>Bases d'imposition effectives 2022</b>	<b>Taux d'imposition de 2023 en %</b>	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2023</b>	<b>Produits à taux constants</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>12 184 208</b>	<b>38,46 %</b>	<b>13 035 000</b>	<b>5 013 261</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>89 246</b>	<b>74,28 %</b>	<b>96 400</b>	<b>71 606</b>
<b>Taxe HRS</b>	<b>233 811</b>	<b>18,71</b>	<b>250 411</b>	<b>46 852</b>
<b>Produit des IDL à taux constant: 5 131 719 €</b>				

**Attention le taux communal est désormais égal au taux communal + le taux départemental.**

**Ceci est du au transfert de la TFPB départemental aux communes suite à la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales !**

# L'attribution de compensation suite au passage en FPU

- Attribution de compensation provisoire suite au passage en Fiscalité professionnelle unique (FPU) basée sur les recettes de 2017.
- L'attribution de compensation 2023 reste fixée à  
**2 597 084 euros**

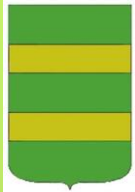


## Le budget 2023 par section

### Les principale dépenses de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement se situent à un niveau très élevé par rapport à 2022.

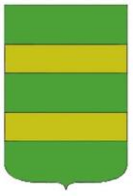
Pour 2023, ce volume important de dépenses d'investissement se poursuit avec un montant de dépenses nouvelles qui s'établit à 6 233 728 €



# Le budget 2023 par section

## Les principale dépenses de la section d'investissement

	<b>2023</b>	<b>2024</b>	
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	3 749 029 €	4 852 545 €	8 601 574 €
<b>VOIRIE EVOLUTION</b>	379 420 €	420 000 €	799 420 €
<b>AMENAGEMENT TERRAINS</b>	275 823 €		275 823 €
<b>EQUIPEMENT</b>	217 959 €		217 959 €
<b>BÂTIMENTS</b>	878 190 €	373 943 €	1 252 133 €
<b>MOBILIER</b>	86 012 €		86 012 €
<b>INFORMATIQUE</b>	20 000 €		20 000 €
<b>TERRAINS</b>	490 000 €		490 000 €
<b>RESEAUX</b>	40 000 €		40 000 €
<b>ETUDES</b>	97 295 €		
<b>TOTAUX</b>	6 233 728 €	5 646 488 €	11 880 216 €



## Le budget 2023 par section

### Les principales recettes de la section d'investissement

Nature de la recette	Montant estimé
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	270 000
Taxe d'aménagement	220 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 550 834,08
Subventions d'investissement	1 827 291,90
Amortissements	1 002 818,76

# Etat des autorisations de programme

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Total	CP antérieurs	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP 1 2021	Extension et rénovation de la Mairie	3 305 726 €	514 983 €	3 820 709 €	189 535 €	1 347 042 €	2 284 132 €	
AP 2 2021	Extension et rénovation école maternelle	784 776 €	447 595 €	1 232 371 €	39 362 €	655 746 €	537 263 €	
AP 1 2022	Rénovation thermique école élémentaire	493 500 €	31 577 €	525 077 €	358 577 €	166 500 €		
AP 2 2022	Terrain de grands jeux Fongastou	1 742 880 €	877 618 €	2 620 498 €	5 580 €	30 783 €	1 225 137 €	1 358 998 €
AP 1 2023	Voie verte	732 000 €		732 000 €		312 000 €	420 000 €	
AP 2 2023	Vidéoprotection	404 050 €		404 050 €		18 036 €	386 014 €	

Les **autorisations de programme** (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

## La dette de Castelnau en 2023

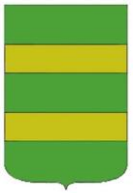
ANNEE	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier	Annuité à payer pour l'exercice	Intérêts
2010	7 147 884 €	754 506 €	401 273 €
2011	9 794 651 €	852 020 €	436 722 €
2012	9 047 662 €	794 522 €	411 565 €
2013	8 664 705 €	727 394 €	359 309 €
2014	7 560 453 €	722 523 €	340 638 €
2015	7 178 569 €	717 618 €	324 460 €
2016	6 785 410 €	712 778 €	306 480 €
2017	6 379 113 €	703 385 €	284 131 €
2018	5 959 858 €	697 766 €	265 278 €
2019	5 527 370 €	602 090 €	240 041 €
2020	5 522 275 €	675 302 €	124 299 €
2021	4 971 273 €	664 498 €	109 764 €
2022	4 416 538 €	624 440 €	100 122 €
2023	<b>3 892 221 €</b>	<b>607 678 €</b>	<b>91 418 €</b>

La dette en capital passera à **3 892 221 €**, soit un désendettement de 524 317 € par rapport à l'année précédente.

La commune continue de se désendetter et n'a pas prévue d'emprunt nouveau pour équilibrer son budget.

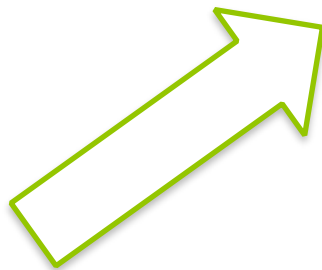
# Subventions aux associations

- Les subventions aux associations ont été discutées en Commission transversale.
- La liste des subventions est dressée dans les [pages 180 et 181 du budget primitif](#).



## Conclusion

- Incertitudes sur le contexte économique qui impliquera une gestion des plus rigoureuses.
- Volonté de continuer à suivre les dépenses et de procéder à une analyse fine et détaillée de chaque poste de dépense.
- La responsabilisation des acteurs financiers de la commune se poursuit et se renforce en raison du contexte difficile qui arrive.



**FONCTIONNEMENT**



# Conclusion

## INVESTISSEMENTS

### Maintien de la politique d'investissement.

- Maintien de l'effort sur la voirie en relation étroite avec la CCF.
- La politique d'investissement est fondée sur l'utilité mais aussi la sobriété énergétique

- De lourds chantiers d'investissement sont lancés et d'autres continuent réellement en 2023 (Ecoles et mairies et mairie notamment).
- Ils ont été et seront encore priorités en fonction de l'évolution des finances communales.

# Merci de votre attention

